



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Vœu du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

N°2024/3

VŒU RELATIF A L'ETUDE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LE TRANSFERT DE LA CLINIQUE DU PARC

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE
Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Vœu du Conseil Municipal du 23 octobre 2024**N°2024/3****VŒU RELATIF A L'ETUDE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LE TRANSFERT DE LA CLINIQUE DU PARC**

Monsieur Richard CORVAISER, Conseiller Municipal, expose :

Considérant le projet de PLUi adopté lors du dernier conseil de la Métropole ;

Considérant l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur concernant la déclaration d'utilité publique pour la création d'une réserve foncière à Sablassou ;

Considérant les enjeux majeurs de préservation des terres agricoles, de souveraineté alimentaire, de réduction de l'imperméabilisation des sols, de protection des ressources en eau et de prévention des risques d'inondation ;

Considérant la forte opposition des habitants de Castelnau-le-Lez au projet de transfert de la clinique sur le site de Sablassou ainsi que les nombreuses incertitudes entourant cette proposition ;

Considérant les réserves émises par un nombre significatif de conseillers métropolitains, ainsi que les déclarations de Stéphane CHAMPAY, vice-président de la Métropole à l'aménagement durable du territoire, qui a souligné la nécessité de réfléchir à de nouvelles options pour l'implantation de la clinique ;

Considérant que les enjeux économiques et sanitaires liés à ce projet exigent une approche rigoureuse, objective et fondée sur des analyses professionnelles ;

En conséquence, le Conseil Municipal de Castelnau-le-Lez émet le vœu suivant :

1. Que la Métropole de Montpellier engage une étude d'implantation de la Clinique du Parc sur d'autres secteurs potentiels, notamment aux abords du Lycée Georges Pompidou et de la zone Eureka ;
2. Que la Métropole mette en place une véritable concertation incluant tous les conseillers municipaux, les associations locales, les acteurs économiques concernés, les riverains et les personnels.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vœu

La proposition est rejetée à la majorité

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 24 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.